

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Ecole Primaire Henri Muller
VEZELOIS

Mardi 24 novembre 2020 (18h15 – 20h15)

Lieu : ...VEZELOIS (Visio conférence)...

Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés	Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés
Caille Didier	IEN Belfort 2		X	Goepfert Marc	Directeur de l'école	X	
Jacquemin Roland	Maire de Vézelois	X		Descamps Sarah	Enseignante	X	
Darçot Nicole	Adjointe Vézelois	X		Gadenne Audrey	Enseignante	X	
Mme Aymonier	Maire d'Autrechêne	X		Jacobs Carole	Enseignante	X	
Mme Papon	Adjointe Autrechêne	X		Jeand'heur Marie	Enseignante		X
Guyod Stéphane	Maire de Meroux-Moval	X		Lelourdy Isabelle	Enseignante	X	
Wullens Jean Marc	Adjoint Meroux-Moval	X		Marchal Stéphanie	Enseignante		X
				Taina Agnès	Enseignante	X	
Bertrand Aude	Parent d'élève	X		Galliot Lucie	Enseignante stagiaire	X	
Bohème Christelle	Parent d'élève	X		Albers Charlène	Parent d'élève	X	
Dietlin Julie	Parent d'élève	X		Delettre Vincent	Parent d'élève		X
Morat Delphine	Parent d'élève	X		Girault Magalie	Parent d'élève		
Toth Lauriane	Parent d'élève	X		Gillet Cécile	Parent d'élève	X	
Zerbin Aurore	Parent d'élève		X	Mézquita Anaïs	Parent d'élève	X	

Ordre du jour :

- I. Approbation PV conseil d'école du 02 juillet 2020
- II. Résultats des élections du 12 octobre 2020 et présentation des membres.
- III. Approbation du règlement intérieur - chartes des parents-enseignants, charte de la laïcité
- IV. Année scolaire 2020-2021 : Effectifs de l'école - Horaires - Personnel – Crédit
- V. Coopérative scolaire.
- VI. Travaux, équipements.
- VII. Activités et animations diverses
 - piscine, patinoire
 - activités APE
- VIII. Protocole sanitaire
- IX. Sécurité dans l'école (Exercices PPMS)
- X. Environnement Numérique de Travail
- XI. Rythmes scolaires 2021-2024
- XII. Questions diverses (elles doivent parvenir au président du conseil d'école avant le 23 novembre)

Contenus des échanges :

Début : 18h15

M Goepfert remercie les présents. Compte tenu des difficultés de connexion de plusieurs participants, une salle de classe a été mise à disposition pour les parents (port du masque obligatoire).

I. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 02 juillet 2020

Approuvé à l'unanimité.

II. Résultats des élections du 11 octobre 2019 et présentation des membres.

67,91 % de participants : 215 inscrits, 146 suffrages réceptionnés, 140 exprimés.

Parents Titulaires : Mmes BERTRAND, BOHEME, DIETLIN, MORAT, ZERBIN et TOTH

Parents Suppléants : Mmes ALBERS, GIRAULT, GILLET, MEZQUITA et M DELETTRE

Installation du nouveau conseil d'école, rappel des attributions et du fonctionnement du conseil d'école

Il aborde le fonctionnement de l'école et vote les décisions proposées.

Rappel du fonctionnement du CE :

Président du Conseil d'école : le directeur d'école

Des membres votants :

- le maire (ou son représentant) et un adjoint (2 voix)
- Les enseignants (1 voix par enseignant nommé sur l'école)
- Les représentants des parents titulaires (ou leurs suppléants) (6 voix)
- Le DDEN (1 voix)
- Membre de droit (IEN) (1 voix)

Des membres non votants :

- Les personnes invitées pour des sujets particuliers (expert...)
- Les représentants des communes présents (autre que Vézelois)
- Les représentants des parents suppléants (si tous les titulaires sont présents)

III. Règlement intérieur de l'école - Charte des parents-enseignants et Charte de la Laïcité

Le règlement intérieur n'a subi aucune modification. Il a été proposé à la lecture des personnes présentes et connectées. Aucune remarque n'est faite.

Il est approuvé à l'unanimité.

Le règlement sera adressé aux familles avec la charte parents-enseignants et la charte de la laïcité.

IV. Année scolaire 2020/2021 : Effectifs de l'école - Horaires - Personnel – Crédit

Effectifs de l'école :

146 enfants répartis comme suit :

- 2017 :	27		
- 2016 :	21	- 2012 :	16
- 2015 :	28	- 2011 :	11
- 2014 :	21	- 2010 :	11
- 2013 :	11		

Six classes :

PS : 27 / MS : 21 / GS : 28 / CP : 21 / CE1-CE2 : 27 / CM1-CM2 : 22

Des arrivées tardives sont probables : 2 PS - 1 MS (enfants du voyage non scolarisé depuis septembre mais qui sont sur les listes des municipalités). 1 enfant de GS a été déscolarisé pour suivre l'école à la maison en raison du contexte sanitaire. Un suivi est assuré par l'Education nationale.

Horaires :

8h30-11h30 / 13h30-16h30. Ouverture des portes à 8h20 et à 13h20.

Le problème du bus de Meroux-Moval, déjà abordé les années précédentes, reste récurrent ; Les enfants arrivent en classe vers 8h35 le matin et 13h40 – 13h45 l'après-midi...

M Guyod souhaite savoir si le retard est dû à un non-respect des horaires par le transporteur ou à une définition trop juste des horaires. Ce point sera étudié pour palier au problème.

Personnel :

- 8 enseignants : 7 titulaires de leur poste (6 + 1 TR) + 1 nommée pour cette année scolaire
- 2 ATSEM : Colette BADIQUE et Elodie BAINIER (temps plein).
Départ à la retraite de Colette à partir de janvier 2021. M GOEPFERT souhaite faire le point sur son remplacement.

M JACQUEMIN informe que plusieurs candidatures ont été déposées. Des entretiens sont programmés pour trouver rapidement une personne en remplacement de Mme BADIQUE.

Crédits

Budget année civile 2021, arrêté au 15 septembre (nombre d'enfants inscrits : 146)

Fonctionnement :

Fournitures scolaires :	40 €/ enf.
Dépenses générales (direction, feuilles, enveloppes, étiquettes, livrets scolaires, ...)	200 €
Dépenses pharmacie	100 €

M Jacquemin valide le budget pour l'année civile 2021.

V. Coopérative scolaire.

Ce point sera présenté lors du prochain conseil d'école.

VI. Travaux, équipements.

- Le jeu de cour côté maternelle est indisponible depuis le retour des vacances de la Toussaint. Une pièce sécurisant le jeu devra être installé. Les travaux sont prévus dans la semaine.
- Le plafond des sanitaires sous le préau côté élémentaire présente des traces d'infiltration d'eau. La mairie est en charge du problème.

VII. Activités et animations diverses : piscine, patinoire – activités APE

- Le spectacle des « 3 chardons » pour les PS – MS – GS est suspendu à cause du contexte sanitaire.

- Patinoire : Les CE1-CE2 (12 séances) et les GS (6 séances). Le transport des deux classes étant assuré par un même bus, M GOEPFERT se renseignera sur le protocole appliqué par le transporteur pour limiter le brassage des élèves.
- Piscine : Créneau prévu pour les classes de CE1-CE2 et de CP à la piscine du Parc. L'activité aura lieu en fin d'année scolaire. Le contexte sanitaire devrait avoir évolué d'ici-là.

Activités APE :

- Le contexte sanitaire ne permet pas de reconduire les activités des années précédentes (Saint-Nicolas, goûter de Noël...). Toutefois, l'objectif est de permettre aux enfants de vivre une année « normale ». Une distribution individuelle est prévue.
- L'association reconduit le cadeau de Noël par classe.
- Les ventes diverses sont maintenues.

VIII. Protocole Sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur dans l'école est présenté. Une information aux familles a été réalisée au retour des vacances de la Toussaint. Un affichage est en place pour rappeler les différents points du protocole.

M GOEPFERT rappelle les conséquences sur le fonctionnement de l'école (gestes barrière, limitation du brassage des élèves, port du masque obligatoire à partir du CP, désinfection des locaux...)

Des cas positifs sont annoncés dans l'école. Un débat s'organise autour de la communication de ces cas. Les avis divergent entre la communication des noms des personnes concernées aux municipalités et la demande de respect de la vie privée. M GOEPFERT précise que les parents ont été informés via le document délivré par l'ARS qui informe de l'existence de cas dans l'école et qui précise si l'enfant est contact ou non.

La procédure « covid-19 » est explicitée en cas de « cas positif » ou de « cas contact ».

Pour pallier au non remplacement d'un enseignant qui serait empêché de travailler car considéré comme « cas-contact covid », une organisation de l'école en binôme été retenue :

- Les deux classes passent sur une organisation 50% en présentiel et 50% en distanciel.
- L'enseignant binôme présent à l'école assure un temps d'enseignement alterné devant chacune des deux classes.
- L'enseignant « empêché » propose du travail en distanciel pour les élèves.
- Pour les enfants fréquentant les classes de maternelle, la fréquentation optimale des élèves de Grande Section est recherchée. Il sera demandé aux familles qui le peuvent de garder leur enfant de Petite Section pour la sieste l'après-midi et permettre aux enseignants d'accueillir les élèves de l'enseignant « empêché »
- Les enfants qui ne peuvent pas être gardés au domicile sont accueillis à l'école et pris en charge par un personnel mis à disposition par la municipalité (si elle est en mesure de mettre en place l'accueil). A défaut de personnel supplémentaire, les élèves présents sont répartis dans les autres classes en veillant au respect du protocole sanitaire.

Les familles sont informées de la mise en place du dispositif et le fonctionnement n'est valable que dans le cas d'un non remplacement d'une absence liée au « cas contact covid » d'un enseignant.

IX. Sécurité dans l'école : exercices PPMS

M GOEPFERT rappelle l'existence d'un PPMS « risques majeurs » et « attentat - intrusion ». Il précise qu'un exercice académique « attentat – intrusion » est programmé le 15 décembre au matin dont le thème est le confinement.

X. Environnement Numérique de Travail

L'Environnement Numérique de Travail reste actif. Bien qu'il ne soit pas utilisé par les enseignants, il servira à assurer la diffusion des informations générales de l'école et permettra d'assurer la continuité pédagogique en cas d'absence d'un enseignant pour « covid ».

Une distribution aux familles des identifiants et des mots de passe sera effectuée. Une vérification du fonctionnement par les familles est nécessaire.

XI. Rythmes scolaires 2021-2024

Actuellement sous dérogation, l'école fonctionne sur un modèle de 8 demi-journées réparties sur 4 jours. Un bilan de l'organisation actuelle est effectué : un tour de table est réalisé pour connaître la position de l'ensemble des participants (municipalités, parents élus, enseignants).

Le conseil d'école est invité à se positionner sur l'organisation du temps scolaire pour la période 2021-2024.

Parmi l'ensemble des propositions, le Conseil d'école vote à l'unanimité la reconduction de l'organisation actuelle : 4 jours de 6h maximum par jour, de 3h30 maximum par demi-journée et de 1h30 minimum pour la pause méridienne.

XII. Questions Diverses

Concernant le port du masque, les parents souhaiteraient que les enfants qui fréquentent la cantine puissent bénéficier d'un temps pour changer leur masque. En conseil de maîtres, les enseignants ont décidé que ce changement serait ritualisé en début d'après-midi en classe. M GOEPFERT rappelle que le port du masque est obligatoire et qu'il conditionne l'accueil des élèves en classe. L'école fournit un masque à l'enfant qui l'aurait oublié. En revanche, si la famille fait le choix de ne pas mettre de masque, l'enfant n'est pas accueilli et son absence est considérée comme injustifiée.

Les parents ont apprécié la communication faite lors du non remplacement d'une enseignante absente pour « raison covid » afin d'organiser la prise en charge de leur enfant. Il serait souhaitable que l'information arrive avant la fin de la journée de travail pour envisager un arrangement avec l'employeur. M GOEPFERT entend la demande mais fait en fonction de l'information en sa possession. Pour ce cas, il a été informé du non remplacement de la collègue le vendredi 15h45 alors qu'il était en classe.

Relevé de conclusions :

Une réflexion est engagée pour solutionner le problème du bus de Meroux-Moval

Le Conseil d'école vote à l'unanimité la reconduction de l'organisation actuelle : 4 jours de 6h maximum par jour, de 3h30 maximum par demi-journée et de 1h30 minimum pour la pause méridienne.

Fin : 19h45

Fait à...Vézelois..., le...03 décembre 2020...

Le Directeur,
Président(e) du Conseil d'École :

Marc GOEPFERT